



### **SOMMAIRE**

Le mot du Secrétaire Général	... p 2
Compte-rendu de l'AG du 05 janvier 2012	... p 3
Vos élus en CAP	... p 4
Les membres du bureau	... p 5
<b>Dernière minute ! Halte ! Contrôle Technique</b>	... p 6
Adhérez ! Adhérez !...	... p 11

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année 2011 a été une année de travail et de mobilisation face à la mise en place annoncée de la fusion des corps de catégorie B administrative. Cette réforme présentée comme nécessaire pour intégrer le Nouvel Espace Statutaire et comme une injonction politique dans le cadre de la réduction générale des corps dans la Fonction Publique d'État, était pourtant au point mort au cours du 1er trimestre. Face à nos inquiétudes légitimes sur notre devenir nous avons décidé d'aller interpeller le ministre Thierry MARIANI en personne. C'est au cours de l'inauguration du salon transport et logistique de la porte de Versailles le 29 mars que les contrôleurs, alors en grève, ont interrompu le ministre afin de faire enfin entendre notre voix. Grâce à la mobilisation de notre intersyndicale et de vous tous, nous avons porté notre combat au plus haut niveau de notre ministère et médiatisé nos revendications. Auparavant, nous avons sensibilisé plusieurs dizaines de parlementaires sur l'avenir du corps, le ministre a alors été saisi à de très nombreuses reprises par des questions parlementaires, l'obligeant à faire une réponse à chaque fois et donc à s'engager sur le maintien de nos missions. Sans parler de nos courriers à la presse, aux professionnels et notre pétition nationale.

A l'issue donc de notre manifestation, Thierry MARIANI a promis de nous recevoir, chose faite le 8 avril. Si le ministre découvrait alors notre profession et ses contraintes, cette réunion fut l'opportunité de porter au ministre en personne nos réelles inquiétudes sur l'avenir de nos missions et de montrer notre volonté de défendre notre identité et nos missions de contrôleur.

Cette mobilisation ne fut pas vaine, car dans l'ensemble des réunions qui ont suivi concernant la rédaction du décret statutaire entre juin et novembre, la problématique du contrôle a été identifiée et nous apparaissions comme une des deux grandes missions du corps des chargés d'administration et de contrôle du développement durable; chose qui n'était pas gagné au tout début des négociations.

Nous avons également été reçu le 19 septembre par le Secrétaire Général du Ministère, Monsieur Jean-François MONTEILS afin de marteler et marteler encore nos revendications pour voir nos missions sauvegardés et valorisés.

Dernière réunion d'importance, nous avons été reçu le 30 novembre par le directeur de cabinet du ministre, M.AYMERIC qui nous a promis un engagement écrit du ministre sur le maintien de nos effectifs et la sensibilisation des DREAL sur le caractère prioritaire et fondamentale de nos missions, de même qu'une saisie de la DRH sur l'étude d'une revalorisation indemnitaire spécifique.

Vous le voyez, l'ensemble du bureau du SAFACTT a été beaucoup sollicité cette année, nous avons aussi compté sur votre mobilisation qui était au rendez-vous.

Pour 2012, rien n'est fait, on nous promet un décret pour juin et les réunions consécutives à la rédaction des arrêtés sur la formation et le recrutement ne sont pas lancés. Nous aurons donc encore beaucoup de travail, notre volonté et l'envie de vous défendre, de défendre l'idée que nous nous faisons du contrôle reste intact.

Le bureau du SAFACTT à qui je renouvelle tous mes remerciements pour le travail d'équipe mené, qui demande beaucoup d'investissement et de temps. C'est pour moi un vrai plaisir de travailler avec cette équipe.

Merci à nos élus en CAP réélus cette année, la confiance que vous leur accordez à nouveau (43% des voix) sanctionne un travail de qualité, de proximité et d'écoute vis à vis de chaque collègue.

Merci à tous nos élus CT locaux, le temps qu'ils donnent pour défendre chacune et chacun d'entre-nous mérite d'être souligné car l'action syndicale requiert beaucoup de détermination, de volonté et de don de soi.

Merci enfin à tous nos adhérents toujours plus nombreux (90), vous nous faites confiance et c'est pour nous un honneur de vous représenter. L'engagement syndical est plus que nécessaire surtout aujourd'hui.

**En cette année 2012 les dossiers et les questions ne manquent pas, pour défendre ensemble notre métier nous comptons sur vous et votre soutien.**

Pierre GUERIF, Secrétaire Général de l'UNSA/SAFACTT

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE UNSA-DEVELOPPEMENT DURABLE/SAFACTT

L'Assemblée Générale du SAFACTT a eu lieu le 05 janvier 2012 à la Bourse du Travail à Paris.

Lors de cette AG qui a réuni cinquante huit contrôleurs de notre corps, les points suivants ont été abordé :

### - Rappel des événements de 2011

- La fusion des corps de catégorie B administrative. a été l'occasion de relancer l'administration sur les revendications et actions pour l'évolution de notre corps.
- Journée d'action, à l'inauguration du salon transport et logistique de la porte de Versailles le 29 mars. Les contrôleurs, alors en grève, ont interrompu le ministre afin de faire enfin entendre notre voix.
- Rencontre du ministre M. Thierry MARIANI, le 08 avril
- Le 19 septembre, rencontre du Secrétaire Général du Ministère, Monsieur Jean-François MONTEILS
- Le 30 novembre, rencontre du Directeur de cabinet du ministre, M.AYMERIC avec promesse d'un engagement écrit du ministre sur le maintien de nos effectifs et la sensibilisation des DREAL sur le caractère prioritaire et fondamentale de nos missions, de même qu'une saisie de la DRH sur l'étude d'une revalorisation indemnitaire spécifique.

### - Divers

- Les changements de grades et d'échelons indiciaires qui auraient dû intervenir au titre de 2011 n'ont toujours pas été régularisés.

### - Actions à venir

- Le principe de **la reconduction de l'action Intersyndicale** (avec FO SNPTT et CGT PTAS) a été soumise au vote :
  - l'ensemble des CTT s'est prononcé **POUR à l'unanimité**. L'action commune va donc se poursuivre.

### - Vie du SAFACTT

- Présentation des comptes 2011 (Christophe VAUBAILLON)
- Approbation des comptes à l'unanimité.
- Départ du bureau de Flora DARMEDRU après plusieurs années au service du SAFACTT.
  - L'ensemble des membres du bureau la remercie pour tout le travail fourni.
- Election des membres du bureau :
  - les sortants : E. PUT, W. DE PETRIS sont réélus.
  - Nouveau membre : Jean-Louis CASTELLARO a été élu.

- L'adresse postale de notre syndicat est :

**UNSA-DEVELOPPEMENT DURABLE – SAFACTT**

MEEDDM - permanence UNSA/SAFACTT

30, passage de l'Arche PLO I

92055 La Défense



**Vos représentants à la CAP nationale des Contrôleurs des Transports Terrestres :**

<b>GRADES</b>	<b>REPRESENTANTS TITULAIRES</b>	<b>REPRESENTANTS SUPPLEANTS</b>
<b>Contrôleurs divisionnaires</b>	<p><b>Pierre GUERIF</b>  <b>DREAL BASSE-NORMANDIE</b>            STIVSR            10 Bd Général Vanier            PB 60040            14006 CAEN cedex            Tél. :02.50.01.83.39</p>	<p><b>Emmanuel PUT</b>  <b>DRE CENTRE</b>            S.T.R            Maison des Cultures Professionnelles            28, rue Pierre Semard            18100 VIERZON            tél :02.48.53.33.00</p>
<b>Contrôleurs principaux</b>	<p><b>Alfred BIHET</b>  <b>DREAL PICARDIE</b>            SDIT/RT            56 rue Jules Barni            80040 AMIENS cedex 1            Tél. :03.22.82.25.26</p>	<p><b>Daniel VINCENT</b>  <b>DRE BRETAGNE</b>            TRA / CTT            22, rue du Commerce            56019 VANNES Cedex            Tél. : 02.97.68.31.45</p>
<b>Contrôleurs</b>	<p><b>Christophe HENRY</b>  <b>DRE ILE DE FRANCE</b>            Antenne de Cergy            Galilée 3 – 10 av. de l'entreprise            95891 CERGY PONTOISE cedex            Tél. : 01.34.35.83.24</p>	<p><b>Karine SCIPION</b>  <b>DREAL AQUITAINE</b>            Antenne de Périgueux            Cité Administrative Bugeaud Bât H            24016 PERIGUEUX Cedex            Tél. : 05.53.02.65.81</p>

Pour tous les sujets abordés lors des CAP (mutations, avancements ...) n'hésitez pas à les contacter !  
 Pour vous informer, vous pouvez aussi consulter le site de l'UNSA, en ouvrant les liens suivants :

<http://www.unsa-fonctionnaires.org/> ou <http://www.unsa.org/>

**Les membres du bureau UNSA - DEVELOPPEMENT DURABLE - SAFACTT**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>ADRESSE ADMINISTRATIVE</b>
Secrétaire-Général	<i>Pierre GUERIF</i>	<b>DREAL BASSE-NORMANDIE</b> STIVSR 10 Bd Général Vanier PB 60040 14006 CAEN cedex Tél. :02.50.01.83.39
Secrétaire-Général adjoint	<i>Emmanuel PUT</i>	<b>DRE CENTRE</b> S.T.R Maison des Cultures Professionnelles 28, rue Pierre Semard 18100 VIERZON tél :02 48 53 33 00
Secrétaire	<i>Willy DE PETRIS</i>	<b>DREAL RHONE ALPES</b> STV / UT des Savoies 430 rue Belle eau 73000 CHAMBERY Tél. : 04.79.62.69.70
Secrétaire -Adjoint	<i>Pascal ESNAULT</i>	<b>DREAL BOURGOGNE</b> 57, rue de Mulhouse BP 4029 21033 DIJON Tél. : 03.80.29.44.46
Trésorier	<i>Christophe VAUBAILLON</i>	<b>DREAL NORD PAS DE CALAIS</b> STV ZI de l'aérodrome BP 40137 59303 VALENCIENNES Tél. : 03.27.21.31.70
Trésorier -Adjoint	<i>Christophe HENRY</i>	<b>DRE ILE DE FRANCE</b> Antenne de Cergy Galilée 3 – 10 av. de l'entreprise 95891 CERGY PONTOISE cedex Tél. : 01.34.35.83.24
Chargé de Mission	<i>Marc ARBIOL</i>	<b>DRE ILE DE FRANCE</b> Antenne de l'Essonne 10 rue Lafayette 91108 Corbeil Essonnes Tél. : 01.60.89.83.62
Chargée de Mission	<i>Jean-Louis CASTELLARO</i>	<b>DREAL RHONE ALPES</b> DDT de la Drôme STV 4 Place Laënnec BP 1013 26015 VALENCE cedex Tél. : 04.81.66.80.14
Chargée de Mission	<i>André AGNIERAY</i>	<b>DRE ILE DE FRANCE</b> 21-23 rue Miollis 75723 Paris cedex Tél. 01.40.61.89.70
Chargé de Mission	<i>Karine SCIPION</i>	<b>DREALAQUITAINE</b> Antenne de Périgueux Cité Administrative Bugeaud Bât H 24016 PERIGUEUX Cedex Tél. : 05.53.02.65.81

**DERNIERE MINUTE !**

**Les promesses obtenues en 2011 de la part de notre ministère n'ont toujours pas été concrétisées, mieux, ce dernier persiste dans sa volonté de nous faire effectuer les contrôles techniques en bord de route, un comble pour une catégorie d'agents que l'on force à intégrer un corps purement administratif !!**

**Vous trouverez ci-dessous une copie des courriers respectivement adressés à Messieurs Jean-François MONTEILS, Secrétaire Général, Daniel BURSAUX, Directeur général des infrastructures des transports et de la mer et Thierry MARIANI, Ministre chargé des Transports, afin que nos légitimes revendications aboutissent !**

**Attention, des propositions de "formation au contrôle technique routier" sont actuellement diffusées par les services.**

**Nous vous engageons à ne pas suivre ces formations !**

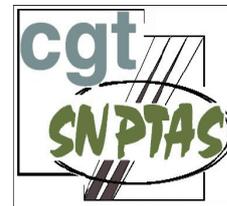


*Syndicat Autonome des  
Fonctionnaires et Agents chargés  
du Contrôle des Transports  
Terrestres*



**SNCTT**

**Syndicat national des  
contrôleurs des  
transports terrestres**



**Syndicat National des Personnels  
Techniques et Administratifs et de services  
de l' Equipement et de l' Environnement**

**Monsieur Jean-François MONTEILS**

Secrétariat Général

Grande Arche de la Défense

**92055 Paris la Défense**

Paris le 01/02/2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Le 30 novembre 2011, l'intersyndicale des Contrôleurs des Transports Terrestres était reçue par le directeur de Cabinet de Monsieur le Ministre des Transports. Il s'agissait pour nous d'exposer nos craintes concernant la fusion du corps des CTT au sein d'un corps unique de B administratifs.

Monsieur AYMERIC nous a réaffirmé le souhait de Monsieur MARIANI de conserver un corps d'experts assurant la régulation du secteur des transports. Il a clairement exprimé sa volonté de tout faire pour que les compétences soit préservées notamment en faisant en sorte que les contrôleurs aient des raisons de rester sur leurs postes. Il a précisé que tout allait être mis en œuvre pour que le régime indemnitaire soit l'instrument de cette motivation des agents à ne pas quitter ces missions.

Monsieur AYMERIC s'est donc engagé au nom du Ministre à vous saisir afin :

- d'assurer le maintien des effectifs liés aux missions
- de rappeler aux DREAL les règles de gestion de ces effectifs
- de mettre en place une revalorisation du régime indemnitaire des contrôleurs des transports en augmentant la part fonction de la PFR ou en créant une prime spécifique liée aux missions de contrôle.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la concrétisation de ces engagements, nous ne pouvons que constater l'absence de réponses sur les points évoqués ci-dessus.

La situation est d'autant plus urgente que certaines régions commencent à réduire les emplois de CTT pour répondre aux impératifs RGPP.

La mise en place de la PFR n'a pas répondu aux attentes de revalorisation de nos primes compte tenu des contraintes et de la pénibilité de notre métier. L'hémorragie des effectifs de contrôleurs partant vers d'autres fonctions est plus que jamais d'actualité. Il faudra certainement moins de temps que vous ne l'imaginez pour que les compétences disparaissent complètement en matière de contrôle des transports . Il est inconcevable que vous ne preniez pas les mesures adéquates.

C'est maintenant qu'il faut agir.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer monsieur le Secrétaire Général l'expression de notre haute considération.

Pour l'intersyndicale

Jacques DOTU  
Secrétaire Général  
du SNCTT FO

Pierre GUERIF  
Secrétaire Général  
de l'UNSA SAFACTT

Angela ESON  
pour  
la CGT/SNPTAS



*Syndicat Autonome des  
Fonctionnaires et Agents chargés  
du Contrôle des Transports  
Terrestres*



**SNCTT**

*syndicat national des  
contrôleurs des transports  
terrestres*



**Syndicat National des Personnels  
Techniques et Administratifs et de  
services de l' Equipement et de l'  
Environnement**

Paris, le 1er février 2012

**Monsieur Daniel BURSAUX**

Direction générale des infrastructures des  
transports et de la mer

Grande Arche de la Défense

92055 Paris la Défense

Monsieur le Directeur,

Le 12 décembre 2011 est paru un arrêté relatif au contrôle technique routier des véhicules

utilitaires. Ce nouvel arrêté fixe dans ses annexes les contrôles à mener lors d'un contrôle routier. Il introduit notamment la notion de contrôle visuel pour l'ensemble des éléments constituant le dispositif de freinage.

Comment réaliser ce type de contrôle sans équipement et surtout sans formation ? Pourquoi attribuer des missions éminemment techniques à un corps administratif ? Et au vu des modifications apportées, quel sera l'impact de ce nouvel arrêté sur la circulaire du 10 février 2010 relative au contrôle technique routier, dans laquelle trois niveaux de contrôle avaient été définis ?

Rappelons ici que ce ne sont pas les formations mises en place par notre Ministère qui vont nous permettre de répondre à ces exigences réglementaires. En guise de formation, seuls les nouveaux contrôleurs suivent un stage. Deux jours en tout et pour tout ! Durant ces deux journées, on leur donne les définitions de quelques termes techniques et on les conduit dans un centre agréé.

Il s'agit alors pour eux non pas de voir comment se déroule un contrôle mais simplement de visualiser un châssis et quelques pièces mécaniques. Pour les contrôleurs en poste ce sont trois jours de stage qui sont proposés. Une telle sous évaluation de l'enjeu et de ses exigences est grave. Il en va de la sécurité des usagers de la route et de notre responsabilité.

Si, à la suite d'un contrôle, un véhicule provoquait un accident, ce serait la mise en examen immédiate pour le contrôleur concerné. La direction des affaires juridiques du ministère a été claire sur ce point : il s'agit tout simplement d'une responsabilité totale et délictuelle, soit par imprudence, soit par négligence, soit par «un manquement caractérisé à des obligations professionnelles essentielles ou une accumulation d'imprudences ou de négligences témoignant d'une impéritie prolongée».

Pour être encore plus précis il est dit en fin de note qu'«il paraît concevable que le juge puisse engager la responsabilité pénale d'un CTT qui n'aurait pas, lors d'un contrôle visuel sur un véhicule, décelé des défauts d'entretien réparables à l'œil nu par un contrôleur «normalement diligent» et qui aurait soit coché la case «non contrôlé» soit coché la case «contrôlé» parmi les points qu'il a la possibilité de contrôler, sans jamais cocher la case «non conforme».

Les faits sont là, la DGITM exige de ses agents une prise de risque maximale. Ce n'est pas pour autant qu'elle les en avertit ou qu'elle leur assure une couverture juridique en cas de mise en cause .

Regardons la réalité en face. Les contrôleurs des transports terrestres sont principalement recrutés sur un profil juridique. C'est d'ailleurs pourquoi la Belgique, le Luxembourg et la Hongrie ont confié ces missions, à des corps techniques dédiés. Ces pays se sont donnés les moyens de leurs ambitions. Il est évident que la mission contrôle technique doit revenir à des agents spécialisés ayant comme formation de base la mécanique à l'instar des experts techniques des ex-DRIRE. Ceux-là mêmes qui ont vu leur emploi et leurs services disparaître en 2006.

Face à l'incohérence entre les moyens matériels mis en œuvre (ou plutôt leur absence), notre statut, notre formation, nos compétences et les missions techniques que notre ministère nous attribue, nous demandons à l'ensemble des agents d'exercer leur droit de retrait face aux risques auxquels ils s'exposent et exposent les usagers de la route lors de la vérification des éléments découlant du décret du 12/12/2011.

Nous souhaitons également vous faire part de notre stupéfaction à la lecture de la liste de chiffres avancés par la France quant à l'application de la directive 2000/30/CE.

- 1 684 546 véhicules contrôlés sur la période 2005-2006 et 3,6% de véhicules non conformes
- 1 669 391 véhicules contrôlés sur la période 2007-2008 et 3,3 % de véhicules non conformes

Mais d'où sortent donc de telles statistiques?

Le projet de circulaire rédigé par la DGITM qui prévoit 39 contrôles de 1er niveau, 43 de 2e niveau et 9 de 3e niveau (soit 91 en tout) est surréaliste : par notre seule appréciation visuelle nous sommes censés juger de l'état du châssis, du dispositif de freinage, du système de direction, des essieux, des roues, des suspensions etc... surréaliste!

Heureusement la circulaire précise que les «3 niveaux de contrôle sont effectués en fonction de la qualification des agents et des matériels dont ils disposent»... Nous concernant, sans qualification ni matériel, nous en tirons les conséquences.

Pratiquer un contrôle technique approximatif par manque de moyens et de formation nous détournerait en outre de nos missions essentielles. Non contents d'être experts en matières dangereuses, en réglementation transport marchandise et voyageur et en code de la route, les contrôleurs français peuvent s'enorgueillir d'être leader en Europe en matière de contrôle de la réglementation sociale, notamment sur route.

Le fait que les contrôleurs français s'attaquent aux infractions les plus graves, ne plait pas à tout le monde. Les adeptes acharnés du dumping social, de la concurrence déloyale sous toutes ses formes, bien connus de tous, ont beaucoup de mal à s'en accommoder. On peut, dès lors, très légitimement s'interroger sur le poids des lobbies et sur leur influence en matière de définition des objectifs de contrôle

Comment comprendre autrement que l'on nous demande de faire un contrôle technique approximatif au bord de la route, lorsque, périodiquement, les véhicules sont méticuleusement inspectés dans des centres agréés avec obligation de contre visite en cas de manquement. C'est réellement à se demander si, au nom du sacro-saint libéralisme appliqué au transport, l'on ne veut tout simplement pas empêcher les contrôleurs de faire correctement leur travail .

Nous appartenons au dernier corps d'experts dont l'Etat dispose pour réguler le secteur des transports. Vous ne pouvez pas nous réduire à de simples instruments d'une politique d'affichage. Les professionnels du secteur reconnaissent en nous des interlocuteurs crédibles et respectables. Il est inadmissible que vous remettiez en cause cette crédibilité et ce respect en nous confiant une tâche qui ne nous incombe pas et pour laquelle nous n'avons ni moyens ni compétences.

Souhaitant avoir été suffisamment explicite, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'intersyndicale

Jacques DOTU

Pierre GUERIF

Secrétaire Général  
du SNCTT FO

Secrétaire Général  
de l'UNSA SAFACTT

copie à monsieur le ministre

pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait et qui le désirent,  
vous pouvez adhérer à l'**UNSA-DEVELOPPEMENT DURABLE – SAFACTT**  
en remplissant le bulletin d'adhésion et en le retournant accompagné de la cotisation  
à notre nouveau trésorier **Christophe VAUBAILLON**

**BULLETIN D'ADHESION 2012 à l' U.N.S.A-Développement Durable SAFACTT**



NOM ET PRENOM : .....

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : DREAL .....

Ci-joint ma cotisation annuelle de 33 € pour 2012  
à l'ordre du S.A.F.A.C.T.T. adressée à :

***U.N.S.A-Développement Durable SAFACTT***

**Christophe VAUBAILLON**

DREAL NORD PAS DE CALAIS  
STV

ZI de l'aérodrome BP 40137  
59303 VALENCIENNES

tel: 03.27.21.05.15 fax: 03.27.21.00.54.